

La constitution

proposé une formule et dans notre amendement nous en avons proposé une qui serait beaucoup plus équitable envers les régions. Maintenant, nous avons des provinces de différentes classes. Dans l'Ouest et dans les Maritimes, chaque fois que nous serons confrontés à cette formule d'amendement, nous nous souviendrons de ce processus.

La constitution de notre pays devrait être modifiée de façon à protéger ceux qui sont jugés les plus faibles. Nous autres, dans l'Ouest, ne sommes jugés faibles que parce que notre population n'est pas aussi importante que celle des autres provinces. C'est de cette façon que nous nous sommes développés, et il en était ainsi quand nous avons décidé de faire partie de cette fédération qu'on appelle le Canada. La formule d'amendement crée des provinces fortes, l'Ontario et le Québec, en leur accordant un droit de veto. Elle crée aussi des provinces qui ont beaucoup moins de protection, les régions, les prairies, la Colombie-Britannique et les Maritimes. On nous a présenté un amendement selon lequel il faudra trois provinces de l'Ouest pour rejeter un amendement et seulement deux pour l'approuver. Il viendra un moment où le gouvernement cherchera à s'approprier les richesses de l'Ouest non pas tellement pour prélever des fonds, mais pour redistribuer cette richesse et répondre à certains besoins nationaux, au moyen d'une formule d'amendement. C'est à ce moment-là que l'Ouest se rappellera la formule d'amendement et la manière dont elle nous a été imposée.

● (1750)

Nous avons été obligés de proposer différents amendements. L'orateur qui m'a précédé a rappelé que de nombreux groupes et organismes étaient venus parler aux députés du Parlement des problèmes qu'ils entrevoyaient dans la résolution au sujet du droit de propriété. Je demanderai à ce député si jamais il a été exproprié. Il devrait en parler avec mes voisins et avec moi aussi. Ce n'est pas une chose qui fait toujours plaisir. D'après moi, le gouvernement devrait promettre aux Canadiens que leur propriété ne pourra pas être expropriée à moins que ce soit en vertu d'une loi et qu'ils soient suffisamment indemnisés. Ce n'est pas ce qui se passe dans bien des provinces. D'où la grande portée de l'amendement.

On a proposé des amendements pour affirmer la suprématie de Dieu, l'égalité des droits entre hommes et femmes, le droit de légiférer sur la peine capitale et l'avortement. Ce sont des amendements importants. Mais qu'arrive-t-il? Il se pose un problème de procédure. Nous sommes obligés de nous prononcer sur un amendement général.

Même le premier ministre (M. Trudeau) s'est demandé comment il pourrait faire adopter la résolution quand il a dû troquer les droits sous-marins contre les droits de la personne. Il nous a mis dans la même position ce soir en nous obligeant à nous prononcer sur ces amendements. Nous aurons à troquer les droits des autochtones, qui me paraissent bien faibles, contre l'égalité des droits pour les hommes et les femmes; ou la formule d'amendement, que je trouve offensante pour certaines régions, contre la suprématie de Dieu. Nous voulons que soit reconnue la suprématie de Dieu. Mais qui saura agir

comme Salomon ce soir? Qui saura ce qu'il faut garder et ce qu'il faut rejeter? Sans doute certains députés se souviennent-ils de ce que raconte la Bible. Deux femmes qui se prétendent mère d'un enfant sont amenées devant Salomon. Celui-ci ordonne, pour satisfaire l'une et l'autre, de couper l'enfant en deux afin que chacune puisse au moins en avoir un morceau. La mère véritable conjure Salomon de n'en rien faire, et de donner à l'autre femme l'enfant tout entier. Même si Salomon a su en l'occurrence découvrir la véritable mère, comment devons-nous faire ce soir? Comment diable vais-je me prononcer à l'égard d'une proposition d'amendement que j'accepte en partie et que je rejette en partie? C'est impossible. Nous voilà encore une fois mis dans l'embarras par un procédé qui était mauvais dès le départ.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberger: Je représente une circonscription du Manitoba. Bien des gens y sont violemment en désaccord avec cette résolution et la façon dont on nous l'impose. Si mes électeurs, le premier ministre de ma province, les autres partis de l'Alberta, de nombreux partis et gouvernements de l'Ouest du Canada et les sept autres premiers ministres provinciaux s'opposent à cette résolution, c'est qu'ils ont manifestement d'excellentes raisons. Et leurs seuls recours, ce sont les tribunaux et l'opinion publique. A en croire les sondages Gallup, la majorité condamne l'action unilatérale. L'animosité est si forte qu'il ne s'agit plus simplement d'aliénation, mais de l'idée pure et simple de la séparation de l'Ouest. On veut nous imposer une formule d'amendement dont la mise en œuvre nous sera insupportable. Quand je traite de cette question je parle en Albertain représentant des Albertains, mais aussi en Canadien représentant des Canadiens. Et cela n'est pas fatalement contradictoire.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberger: Dans tout ce débat constitutionnel, ce qu'il y a de plus inquiétant c'est la façon de procéder. Au lieu d'étudier une nouvelle constitution, un nouveau document que le gouvernement et la population auraient rédigé de concert, nous en sommes réduits à modifier un ensemble de textes rédigés par quelques personnes du gouvernement et imposés au pays.

Il y a d'autres façons de procéder. Mon chef a dit que lorsqu'on cherche à faire l'unanimité, lorsqu'on veut obtenir le droit de s'occuper d'une chose, on y parvient. Le très honorable M. Diefenbaker l'a prouvé.

Je remarque, monsieur l'Orateur, que vous avez entendu vous aussi le coup traditionnel frappé à la porte.

SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant: